



Dispositions relatives au traitement des tests de certification

Au cours de leur formation, les personnes en formation de la CIFIC Suisse préparent deux contrôles des compétences CI. Ces derniers comprennent un **test de certification** (représentant 40 % de la note) et un **mandat de transfert/une œuvre** (représentant 60 % de la note).

Employé-e-s de commerce AFP

Les personnes en formation effectuent six tests de certification : trois dans le cadre du contrôle des compétences CI 1 et trois dans le cadre du contrôle des compétences CI 2.

Employé-e-s de commerce CFC Services et administration

Les personnes en formation effectuent six tests de certification : deux dans le cadre du contrôle des compétences CI 1 et quatre dans le cadre du contrôle des compétences CI 2.

Le traitement des tests de certification est régi par les dispositions suivantes :

- Les personnes en formation effectuent les tests de certification dans le cadre des phases d'autoapprentissage guidées à l'endroit de leur choix.
- La commission des cours cantonale attribue les mandats à effectuer.
- Les tests de certification sont un travail individuel et doivent être effectués sans outils.
- Les tests de certification ne peuvent être effectués **qu'une seule fois**.
- Les personnes en formation respectent les délais de remise des tests de certification et du mandat de transfert/ de l'œuvre. La commission des cours cantonale définit les délais de remise à respecter.
- En cas de non-respect des délais, un point entier est déduit de la note. La commission des cours compétente définit alors un délai ultérieur. Si ce dernier n'est pas respecté non plus, la personne concernée obtient la note 1 pour le contrôle des compétences CI.

En cas de problèmes techniques pendant le traitement des tests de certification, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Si le test de certification est lancé par erreur mais interrompu dans les deux minutes, il est possible de le recommencer.
- Si le test de certification est interrompu en raison d'un problème technique de Konvink, il peut être repassé.
- Si le test de certification est interrompu en raison d'un autre problème technique (par ex. dysfonctionnement d'un appareil, panne du système d'exploitation, problème lié à Internet, etc.) ou d'une mauvaise manipulation effectuée par la personne en formation, le test de certification ne peut **pas** être repassé. Dans ce cas, le test de certification est considéré comme non valide.
- En cas de litiges, les données figurant dans le reporting Konvink font foi.